



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/08/2021

Dossier complet le :

06/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-5561

1. Intitulé du projet

Projet d'extension du PRL Les Portes de Saint-Gilles (Saint-Révérend)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLA LANDREAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. DUPONT Julien

RCS / SIRET

8 0 0 0 0 4 5 4 2 9 0 0 0 2 7

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le PRL Les Portes de Saint-Gilles dispose actuellement de 57 emplacements (habitations légères de loisirs).

Le projet est de réaliser une extension de 1,24 ha dans le prolongement du camping actuel, afin de permettre l'accueil de 32 emplacements supplémentaires (habitations légères de loisirs). Les emplacements seront séparés par des haies arbustives.

La surface de voirie en enrobé est de 2040 m².

4.2 Objectifs du projet

Augmenter la capacité d'accueil du camping (32 emplacements supplémentaires)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux sera effectué en automne/hiver 2021 :

- Préparation du terrain (piquetage voirie et zone humide à préserver)
- Pose des réseaux (EU, AEP, électricité)
- Création des voies de desserte (mono-couche)
- Délimitation des emplacements
- Installation des mobiles-home : ne nécessite pas de terrassement car ceux-ci sont posés sur des plots surélevés
- Aménagement paysager (clôtures, plantations de haies arbustives)
- Pose des luminaires, des signalétiques diverses (numéros emplacements, panneaux d'informations,...), des accessoires (extincteurs,...)

Le site du projet est aujourd'hui occupé par une prairie de fauche. Une percée de 5ml sera réalisée au sein de la haie relictuelle afin de créer un accès à la parcelle via le camping existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil et hébergement des touristes durant la période d'ouverture du camping (ouvert toute l'année).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du camping actuel :	2,12 ha
Surface de l'extension :	1,24 ha
Nombre d'emplacements existants :	57
Nombre d'emplacements créés dans le cadre de ce projet :	32
Nombre d'emplacements total après projet :	89

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Georges Clemenceau
La Guedonnière
85220 Saint-Révérend

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 4 9 ' 4 8 " 181 Lat. 4 6 ° 4 1 ' 5 6 " 739

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saint-Révérend

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Autorisation d'aménager du 25/11/1997, complétée le 27/01/1998, pour 44 bâtiments dont 42 logements
- Transfert d'une autorisation d'aménager du 22/04/1999.
- Modificatif d'une autorisation d'aménager du 17/06/2002, complétée le 22/08/2002.
- Dossier d'examen au cas par cas déposé le 02/01/2019, pour la création de 15 emplacements supplémentaires, soit une capacité totale de 57 emplacements => Dispense d'étude d'impact.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 7, pages 8 et 9
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Révérend est traversée par la RD6, route ayant un trafic compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an. Cette route est classée en catégorie 3 (secteur affecté par le bruit : 100 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En complément de l'inventaire communal, un diagnostic zone humide a été réalisé sur site le 24/03/2021 : délimitation de 2 645 m ² de zones humides. Cf. Annexe 7, pages 14 à 22 La présence de cette zone humide a été prise en compte dans l'établissement du plan de composition. La surface impactée concerne 102 m ² (4% de la zone humide). Cela correspond à la traversée de la voirie. Cf. Annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRL Pas de PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage écologique réglementaire le plus proche est le site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay », classé au titre de la directive Habitats Faune Flore (ZSC). Ce site se situe à 1,2 km au Sud-Ouest du projet. Cf. Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau direct mais consommation d'eau potable du fait de l'augmentation de la fréquentation du site. Utilisation d'un puits pour l'arrosage (réduction consommation eau potable).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements concernent la création de la voirie. L'horizon superficiel sera décapé et ne peut pas être réutilisé pour la création de la voirie. Cette terre peut être réutilisée sur le site, mais hors emprises zones humides. La terre en excédent sera évacuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de ressources minérales pour la création de la voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu est aujourd'hui occupé par une prairie entretenue par fauche. Cette prairie présente un intérêt plutôt faible pour la faune et la flore. Une haie bocagère traverse le site du projet sur environ 20 m. Cette haie présente un intérêt plus fort pour la faune. Elle sera préservée. La phase travaux est susceptible d'entraîner du dérangement sur la faune. Pour limiter le dérangement, la période préconisée pour la réalisation des travaux est l'automne/hiver. Les impacts résiduels sur la biodiversité sont non significatifs. Cf. Annexe 8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 1,2 km au Sud-Ouest du projet. Le projet n'a pas d'impact direct sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Le seul impact indirect pourrait être lié à une pollution de l'eau. En effet, le site Natura 2000 se situe en aval hydraulique du projet (ruisseau du Gué Gorand). Les eaux usées sont collectées vers la station d'épuration de Saint-Révérend (réseau d'assainissement collectif). Le rapport annuel de 2020 de la station indique que la charge organique moyenne reçue représente environ la moitié de sa capacité nominale et que les normes de rejet sont respectées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe en zone Ut : zone urbaine à vocation touristique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La parcelle du projet se situe en bordure du ruisseau du Gué Gorand. La partie basse de la parcelle, hors projet, est concernée par un risque inondation en lien avec le barrage en amont (onde de submersion en cas de rupture du barrage du Gué Gorand au titre de l'article L151-34.1 du code de l'urbanisme). Cf. Annexe 7, page 7. - Risque lié au transport de matières dangereuses sur la RD6.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Retrait gonflement des argiles (exposition moyenne) - Risque sismique (aléa modéré) - Risque météorologique - Risque radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de trafic routier. Il s'agit d'un impact temporaire. L'augmentation de la capacité d'accueil du camping engendre un trafic supplémentaire durant la période d'ouverture du camping (voitures, vélos, piétons). Cet impact est non significatif à l'échelle de la commune.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de bruit. Il s'agit d'un impact temporaire. L'apport d'une population complémentaire peut engendrer une élévation du niveau sonore. Néanmoins, cette extension ne comprend pas de lieux particulièrement bruyant telles que les piscines ou les scènes. Le projet se situe à proximité de la RD6, route classée en catégorie 3. La partie Sud du projet est située dans la bande des 100 m (zone de bruit voisinage d'infrastructure de transport terrestre).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et dans l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les éclairages du PRL fonctionnent avec un détecteur de mouvements. Ils sont allumés en moyenne 3h/nuit.</p> <p>Il est préconisé des éclairages avec détecteurs de mouvement pour la nuit et orientés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins de chantier émet des gaz et des particules dans l'atmosphère. Ces émissions sont limitées dans le temps et dans l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation de la capacité d'accueil va générer une augmentation de la charge d'eaux usées domestiques produite. La charge susceptible d'être produite par la fréquentation des 32 nouveaux logements est estimée à 80 EH (base : 2,5 EH/logement). Les eaux usées sont collectées vers la station d'épuration de Saint-Révérend (réseau d'assainissement collectif).</p> <p>Le rapport annuel de 2020 de la station indique que la charge organique moyenne reçue représente environ la moitié de sa capacité nominale (rappel : 1800 EH) et que les normes de rejet sont respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation de la capacité d'accueil va générer une augmentation de la production de déchets. Un enclos poubelle avec conteneurs pour les ordures ménagères et tri sélectif est présent à l'entrée du camping. Présence également d'un composteur (compost utilisé au sein même du PRL). Le livret d'accueil remis à chaque arrivée précise les modalités du tri sélectif.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

2013-000736 - Création de 3 lotissements - Saint Révérend (superficie globale de 3,3 ha) -> Les impacts cumulés concernent les effets induits par l'augmentation de la fréquentation humaine (consommation d'eau, production déchets et eaux usées, trafic, etc.)

2018-003703 - Réaménagement terrain de camping PRL Les Portes de Saint-Gilles - Saint-Révérend (ajout de 15 emplacements) -> Les impacts cumulés concernent les effets induits par l'augmentation de la fréquentation humaine (consommation d'eau, production déchets et eaux usées, trafic, etc.)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Avant d'envisager une extension, le PRL avait fait l'objet d'un réaménagement en 2019 afin de densifier le nombre d'emplacements sur l'emprise actuelle, portant le nombre d'emplacements de 42 à 57 (+15).

Le projet d'extension ne présente pas d'incidences négatives notables sur l'environnement.

Les mesures d'évitement et de réduction d'impact présentées au fil du formulaire sont synthétisées ci-dessous :

- Préservation des haies bocagères existantes
- Réduction de l'impact sur la zone humide
- Gestion des eaux usées
- Travaux prévus en automne-hiver 2021 (hors période de nidification)
- Limitation de l'éclairage au sein du camping

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réaliser une extension du PRL, sur une surface de 1,24 ha, portant le nombre d'emplacements de 57 à 89. Il se situe en zone Ut du PLU (zone urbaine à vocation touristique), sur une parcelle actuellement en prairie. Le site étudié n'est concerné ni par une zone inventoriée, ni par zone zone réglementée au titre du patrimoine naturel. La zone humide existante à été intégrée au projet et les impacts sur cette dernière ont été réduits. La haie bocagère est préservée. Des mesures permettent de réduire les impacts sur la faune "ordinaire" (réduction de la pollution lumineuse, phase travaux hors période de nidification). La station d'épuration de Saint-Révérend est en capacité d'accepter les nouveaux effluents produits par ce projet.

Au regard de ces éléments, il ne paraît pas justifié d'effectuer une évaluation environnementale de ce projet (cette étude n'apporterait probablement pas de réelle plus-value environnementale au projet).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Diagnostic des enjeux naturalistes du site (OCE, avril 2021)

Annexe 8 - Effets du projet sur le milieu naturel & mesures environnementales associées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE FENOILLER

le, 06/08/2021

Signature

